



PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 5 SEPTEMBRE 2024

Le 05/09/2024 à 20h30 Réunion du conseil Municipal de POMMERET

Etaient Présents : M GUINARD S, Mme PANSARD A, Mme JAFFRELOT B, M DRIANT C, Mme BERECHEL C, M HANNIGSBERG P, M RENAULT P, Mme RENAULT C, M DEPAGNE D, Mme LE FUSTEC T, M BALCOU E, M TOUCHERY F, M VISALMON B, M LE MOINE S, Mme CLEMENT C.

Etaient Absents : Mme GODIN A, M LE NOAN A, Mme MINOUX C, Mme PIGNOCHET S (procuration à Mme PANSARD)

Mme Carine CLEMENT est désignée conformément à l'article L.2121-15 du code Général des collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. Le Maire soumet au vote le PV de la séance du 5 JUILLET 2024 qui est adopté à l'unanimité. Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1- Espaces intergénérationnels – Subvention BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE.

Rapporteur : MME PANSARD, Adjointe aux Finances

La région Bretagne a retenu le projet de construction de l'espace intergénérationnel qui sera inscrit dans la convention Bien Vivre Partout en Bretagne 2023-2025 soumise au vote des élus du Conseil Régional et du Conseil communautaire de Lamballe Terre & Mer.

Le montant du financement alloué s'élève à 170 000 €.

La demande de subvention doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

PLAN DE FINANCEMENT

Construction d'espaces intergénérationnels :

**Bâtiment passif et jardin intergénérationnels
partagés**

	DEPENSE HT
DEPENSES éligibles	1 804 358 €
Travaux de construction : logements + espaces communs (APPEL D'OFFRES VALIDE)	1 652 207 €
Mobilier (à l'exclusion de ce qui est financé par les dotations Soins et Dépendance)	40 000 €
Autres (précisez) : AMENAGEMENT EXTERIEUR	112 151 €

Dépenses non éligibles au financement	312 566 €
Foncier, achat de terrain	0 €
Frais d'actes notariés	
Honoraires de prestations intellectuelles (Marché de maîtrise d'œuvre, contrôleur technique, mission CSPS, ETUDE DE SOL,...)	312 566 €
Frais d'équipement	0 €
Autres (précisez) :	0 €

TOTAL DES DEPENSES HT	2 116 924 €
------------------------------	--------------------

RESSOURCES (en €)

FONDS PROPRES	436 145 €
----------------------	------------------

EMPRUNTS BANCAIRES	800 000 €
Prêt Locatif Social. Taux : %. Durée : ans.	
Prêt Bancaire. CARSAT 50% du montant des travaux dédiés aux personnes retraitées	540 000 €
Prêt Bancaire. AUTRES PRETEUR	260 000 €

SUBVENTIONS ACQUISES	405 279 €
Structure 1 : Conseil Départemental	135 279 €
Structure 2 : DETR	100 000 €
Structure 3 : Conseil Régional	170 000 €

SUBVENTIONS SOLLICITEES	475 500 €
Structure 1 : AGIRC-ARRCO	400 000 €
Structure 2 : FEDER appel à projet	75 500 €
Structure 3 :	

TOTAL DES RESSOURCES	2 116 924 €
-----------------------------	--------------------

Décision Prise : accepté à l'unanimité pour solliciter le financement dans le cadre du dispositif Bien Vivre partout en Bretagne de la région.

Le Conseil valide le plan de financement et sollicite LA REGION BRETAGNE pour une d'aide financière de 170 000 €.

2 - Renouvellement de l'adhésion des communes au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de LAMBALLE TERRE ET MER

Rapporteur : M. HANNIGSBERG, Adjoint à l'urbanisme

Par délibération en date du 17 janvier 2017, 18 décembre 2018 et 9 juillet 2024, le Conseil communautaire de Lamballe Terre & Mer a défini les modalités de fonctionnement du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols. Ce dispositif a donné lieu à un conventionnement entre Lamballe Terre & Mer et chaque commune adhérente.

Les obligations liées à la mise en place de la saisine par voie électronique pour l'ensemble des pétitionnaires et la dématérialisation de la chaîne d'instruction pour les communes de plus de 3 500 habitants, nécessitent de mettre à jour cette convention cadre.

A ce titre, en lien avec la politique numérique de Lamballe Terre & Mer autour de l'accompagnement aux usages du numérique pour la population (e-inclusion, accès aux droits, information), la communauté d'agglomération accompagne la mise en place et l'utilisation du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme à hauteur d'une contribution forfaitaire annuelle de 31 500 €. Cet accompagnement correspond à des missions d'assistance et d'appui auprès des communes, de mise à jour des applications numériques, de formations des utilisateurs du service...).

Au-delà, le coût du service reste réparti entre les communes selon la clé de répartition suivante :

- 40 % en fonction de la population DGF de l'année issue des fiches DGF transmises par les communes au pôle instructeur,
 - 60 % en fonction de l'activité calculée à partir de la moyenne du nombre d'actes pondérés instruits lors des trois années précédentes.
- Pour mesurer l'activité du service, il est appliqué à chaque acte les coefficients de pondération suivants :

Type d'acte	Coeft pondération
PCMI (permis de construire maison individuelle)	1
CUb (certificat d'urbanisme opérationnel = étude faisabilité d'une opération, cristallise les droits sur 18 mois)	3
DP (déclaration préalable)	0,7
DP division (déclaration préalable pour une division de terrain sans création d'équipements collectifs)	0,7
DPMI (déclaration préalable maison individuelle)	0,7

PC (permis de construire logements collectifs, entreprises, agriculture...)	3
PA (permis d'aménager)	10
PD (permis de démolir)	0,5
AT (autorisation de travaux pour les établissements recevant du public)	Intégré avec PC

Les actes impactés par la loi littoral font l'objet d'une majoration de 15%. Cette majoration s'applique sur les communes d'Erquy, de Plurien, Lamballe-Armor pour les communes déléguées de Planguenoual et de Morieux.

Décision Prise : Le Conseil autorise M. Le Maire à signer la nouvelle convention ADS à effet au 1^{ER} JUILLET 2024.

3 – Révision du pacte financier et fiscal de LAMBALLE TERRE ET MER

Rapporteur : MME PANSARD, Adjointe aux Finances

Mme PANSARD rappelle que le conseil communautaire de Lamballe Terre et Mer a adopté son premier pacte financier et fiscal par délibération du 11 juillet 2019. Il s'agissait, à la suite de la fusion des anciens EPCI et dans un contexte d'unification, de doter l'ensemble intercommunal d'un cadre financier et fiscal permettant à l'agglomération et aux communes de porter leurs projets, sur la base d'un état des lieux partagé et dans une optique d'harmonisation des pratiques et de lisibilité pour chacun. Ce premier pacte était défini sans limitation de durée et il prévoyait une évaluation et un suivi qui pourraient donner lieu à une révision.

C'est dans ce cadre que Lamballe Terre et Mer a souhaité, mi-2023, réaliser un état des lieux financier et fiscal actualisé du territoire et établir un diagnostic de la mise en œuvre du pacte sur ses quatre premières années, afin d'engager le cas échéant une révision de ce pacte.

Ce travail a été conduit d'octobre 2023 à mai 2024 par un comité technique (6 réunions) et validé par un comité de pilotage (3 réunions). Le comité de pilotage a retenu trois grandes orientations pour cette révision :

- 1° Proposer de nouvelles solidarités financières sur le territoire,
- 2° Revoir les accords dits « historiques » du pacte financier et fiscal de 2019,
- 3° Le tout en permettant à l'agglomération et aux communes de porter leurs projets sans sacrifier les politiques communautaires et l'équilibre budgétaire de l'agglomération.

Ces orientations ont été déclinées en six dispositions

- 1) Fixer un nouveau mode de répartition du FPIC qui offre de la visibilité budgétaire et un partage des ressources contribuant à une plus grande solidarité entre les communes,
- 2) Revisiter les modalités de partage de la fiscalité éolienne terrestre en faveur des communes
- 3) Instituer et mettre en œuvre une politique de « fonds de concours » à l'égard des investissements des communes,
- 4) Reconduire le partage conventionnel, au profit de l'agglomération, de la taxe d'aménagement issue des parcs d'activité communautaires,
- 5) Donner des moyens financiers supplémentaires à l'agglomération pour lui permettre de mener à bien les projets du territoire,
- 6) Financer les cinq dispositions précédentes par une augmentation proportionnelle de trois taux communautaires de fiscalité.

Le conseil communautaire du 25 juin 2024 a approuvé les termes du pacte financier et fiscal révisé ainsi que les autres actes qui en procèdent (convention de reversement de fiscalité, règlement relatif aux fonds de concours en faveur des communes)

L'application du pacte nécessite que l'ensemble des conseils municipaux :

- Prenne acte de la délibération communautaire du 25 juin 2024
- Autorise leur Maire à signer la convention de reversement de fiscalité entre l'agglomération et la commune

Décision Prise : Le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention de reversement de fiscalité entre l'agglomération et la commune.

4 – Pare ballon terrain d'entraînement

Rapporteur : M. DRIANT, Adjoint à la voirie

M. Driant propose au conseil de remplacer le pare ballon du terrain d'entraînement par les agents du service technique.

Le devis de la fourniture s'élève à 5 215.52 € TTC de la société PROLIANS comprenant les poteaux, anneaux, tendeurs, filet...

Décision Prise : Achat validé à l'unanimité.

5 – Changement de l'alarme anti-intrusion de la mairie-bibliothèque

Rapporteur : M. HANNIGSBERG, Adjoint aux travaux

Depuis la mise en place de la fibre optique à la mairie et suppression de la ligne analogique support de l'alarme anti-intrusion, il est nécessaire de faire évoluer l'installation qui ne fonctionne plus actuellement.

Après consultation de deux sociétés, le Conseil décide de retenir l'offre de la société ADRIEN ALARME DE BINIC qui s'élève à :2 624.29 € TTC

6 – Personnel communal

Rapporteur : Mme BEREHEL, Adjointe au personnel communal

6-1 Création de postes suite à examen professionnel

Deux agents ont réussi l'examen professionnel :

- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour l'agent responsable de la voirie
- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe pour la responsable de la garderie et de l'agence postale

Selon les Lignes directrices de gestion, les avancements sont effectifs au 01 juillet ou au 01 janvier de chaque année.

Il est proposé au conseil de créer les deux postes au tableau des effectifs pour procéder à la nomination sur les nouveaux grades au 1^{er} janvier 2025.

6-2 Création de postes pour avancement à l'ancienneté

Deux agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade à l'ancienneté au 1^{er} janvier 2025:

- l'agent technique polyvalent à temps complet avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- l'agent d'entretien du restaurant scolaire et de l'école maternelle à 30H au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

6-3 Création de postes AGENT PERISCOLAIRE

Mme Berechel propose au conseil de créer deux postes suite à des départs en retraite :

Poste occupée par une animatrice périscolaire qui a fait valoir ses droits à la retraite au 01/09/2024 : proposition de créer un poste d'animatrice périscolaire sur le grade d'adjoint d'animation avec une DHS de 14H33 (restauration scolaire, préparation des gouters et surveillance à la garderie)

Poste d'une ATSEM qui fait valoir ses droits à la retraite au 01/11/2024 : proposition de créer un poste d'animatrice périscolaire sur le grade d'adjoint d'animation avec une DHS de 11H50 (restauration scolaire et surveillance à la garderie).

M. Le Maire précise que l'école Notre Dame a fait le choix de recruter son agent et a décidé de mettre fin à la mise à disposition par la commune.

Postes effectifs au 09/09/2024.

Le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

Effectifs	Emplois permanents	Durée hebdomadaire de service
3	<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>	
	* 1 Attaché principal	Temps complet
	* Rédacteur principal de 2ème classe	Temps complet
	* 1 Adjoint administratif	Temps complet
10	* <i>Adjoint administratif</i>	20H15 VACANT
	<u>FILIERE TECHNIQUE</u>	
	* 1 Agent de maîtrise principal	Vacant
	* 1 Agent de maîtrise principal	Temps complet
	* 1 Agent de maîtrise	Temps complet
	* 2 Adjoints technique principal de 1ère classe	29H50 et Temps complet
	* 1 Adjoint technique principal de 1ère classe	28 H 30
	* 2 <i>Adjoints technique principal de 1ère classe</i>	1 Temps complet, 30H
	* 1 <i>Adjoint technique principal de 2ème classe</i>	Temps complet
	* 2 Adjoints technique principal de 2ème classe	1 Temps complet, 30H
1	* 3 Adjoints technique	2 Temps complet et 31H20
	* 1 <i>adjoint technique</i>	Temps complet Vacant
	<u>FILIERE MEDICO-SOCIALE</u>	
2	* 1 ATSEM principal de 1ère classe	28 H 45
	<u>FILIERE CULTURELLE</u>	
2	* 1 Adjoint du patrimoine Principal de 2ème classe	28 H 00
	* 1 Adjoint du patrimoine Principal de 1ère classe	Temps complet
4	<u>FILIERE ANIMATION</u>	
	* 1 <i>Adjoint d'animation Principal de 2ème classe</i>	Temps complet
	* 2 Adjoints d'animation	Temps complet et 30H45
	* 1 Adjoint d'animation	16 H 15 VACANT
	* 1 <i>Adjoint d'animation</i>	11 H 50
	* 1 <i>Adjoint d'animation</i>	14 H 33

Décision Prise : Acceptation à l'unanimité du conseil sur ces créations de postes.

7 – Délégation du conseil au maire

En application de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait état des décisions prises par le maire dans les matières qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal (délibération n° 28 du 5/06/2020) :

- Droit de préemption urbain
- Marché public inférieur ou égal à 3 000 €
- Délivrance et reprise des concessions dans le cimetière
- Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- Ligne de trésorerie d'un montant maximum de 300 000 €
- Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation, et à l'édification des biens municipaux.

Il s'agit des décisions prises par Monsieur Le Maire pour la période du 01/03 au 30/06/2024.

Il s'agit d'une information au conseil.

Pour information au conseil DM N°2 01/08/2024 Fongibilité des crédits pour le réajustement des crédits nécessaires pour l'opération de réhabilitation du presbytère.

8 – Questions diverses

- Prochains conseils le 4 octobre, le 8 novembre et 6 décembre
- Le 7 septembre aura lieu le forum des associations de 14h à 17h30.
- Effectifs de nos écoles : 185 à l'école publique et 87 à l'école notre dame.
- Fin des travaux Rue Gicquel – restent les espaces verts.
- Travaux du presbytère pour fin novembre pour une arrivée des locataires début décembre.
- Journée du patrimoine le 22/09 : 12km de circuit en partance du parvis de l'église à 9h pour découvrir le patrimoine de la commune avec 1 ravitaillement à Bréfeillac.

- Chêne de la Chapelle Notre Dame de la Rivière : une expertise va être réalisée par un spécialiste de l'arbre pour déterminer l'état biologique et l'origine des champignons avec des préconisations d'entretien.

Clôture du conseil à 22h08.

La secrétaire
Carine CLEMENT

Le Maire
Serge GUINARD